



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTVAL-SUR-LOIR
DCM N° 109/ 20-11-2023**

Date de convocation : 14/11/2023 Date d'affichage : 27/11/2023 Date de notification : 21/11/2023

Nombre de membres : en exercice : 30 Présents : 22 Votants : 24

Séance ordinaire du 20 novembre 2023,

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, à dix-neuf heures,

Les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des Récollets, sous la présidence de Monsieur Hervé RONCIERE, Maire de la Commune Nouvelle de MONTVAL-SUR-LOIR.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

RONCIERE Hervé	P	DUCHESNE Sabrina	R	OLIVIER François	P
COULONNIER Claire	P	MEAUDE Martial	P	DUTERTRE Laure	P
TOURNADRE Philippe	P	RAPPART Sabrina	A	LANGVIN Dominique	P
FAISANDEL Annie	P	CHARBONNEAU Claude	P	CHAUVIN Jocelyne	P
PAU Gérard	A	CROISARD Thérèse	P	HUGER Pierre	P
FONTAINE Alain	P	ALLARD Gérard	P	EYMON Franck	P
BRAMS Éric	P	GUILLOIS Alain	P	BOUSSION Pascale	P
MUGNIER Valérie	R	DUPONT-GOUREAU Lydie	P	BOISSIERE Véronique	P
FOURMY Delphine	P	LE GOFF Lydie	E	PHAN Yen-Thanh	P
JEANJOT-EMERY Dorothée	E	VALSAINT Aurélie	A	COURSIERES Charlotte	A

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Sabrina DUCHESNE à Mme Jocelyne CHAUVIN

Mme Valérie MUGNIER à Mme Delphine FOURMY

Mme Thérèse CROISARD conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

2

072-200063196-20231120-DCM109-20112023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR 2024

Délibération du lundi 20 novembre 2023 – n° 109

Depuis la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Maire a la possibilité d'autoriser l'ouverture des commerces, jusqu'à 12 dimanches par an, sur avis du conseil municipal pris avant le 31 décembre de l'année précédente. Les enseignes ayant répondu à l'enquête sont :

DISTRI CENTER, SA SOCADIS (LECLERC), LA HALLE et GIFI.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Etablissements	Mois sélectionnés par les enseignes					
	Janvier (Soldes)	Juin (Solde)	Septembre (Rentrée)	Octobre	Novembre	Décembre (Fêtes)
DISTRI CENTER	14	30	01 - 08			08 - 15 - 22
SA SOCADIS (LECLERC)						01 - 08 - 15 - 22 - 29
LA HALLE						08 - 15 - 22
GIFI				06 - 13 - 20 - 27	03 - 10 - 17 - 24	01 - 08 - 15 - 22

Considérant les vœux exprimés par les enseignes ayant répondu à la consultation réalisée par la commune de Montval sur Loir,

Après consultation des organisations d'employeurs et des salariés,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de se prononcer sur ce point sur la base de l'enquête réalisée auprès des enseignes Montvalaises et que la commune autorise l'ouverture des commerces les dimanches 14 janvier, 30 juin, 1^{er} et 8 septembre et les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024, soit 9 dimanches.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 Abstentions et 1 Contre

AUTORISE l'ouverture des commerces, en vertu de l'article L3132-26 du code du travail et pour l'année 2024, les dimanches 14 janvier, 30 juin, 1^{er} et 8 septembre et les 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2024, soit 9 dimanches.

AUTORISE Monsieur le Maire à saisir la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé afin qu'elle valide ces choix par une délibération concordante.

Lucé Bercé

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE